



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 24 février 2016

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Deux-Sèvres  
4, rue Duguesclin  
BP 522  
79099 NIORT Cedex 9

**Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN**

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous transmettre la copie du procès-verbal que je fus amené à prendre le lundi 22 février 2016 en constatant que les deux panneaux d'affichage implantés sur site pour l'ouverture de l'enquête publique relative au projet éolien porté par la SAS Vent de Courance, avaient été vandalisés.

Mon collègue, maire de Belleville, n'a pas dressé procès-verbal mais déposé une main courante auprès de la communauté de bridage de gendarmerie.

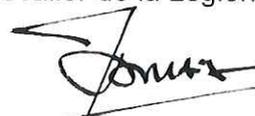
De nouveaux panneaux vont être installés le jeudi 25 février 2016. Leur mise en place sur le site sera constatée par exploit d'huissier comme ce fut le cas pour les supports vandalisés.

Il est probable que ces nouveaux panneaux ne résisteront pas aux « vandales ». Nous ne pourrons pas perpétuellement les remettre en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire

Chevalier de la Légion d'honneur



Jean BOULAIS



**GENDARMERIE NATIONALE**Compagnie de gendarmerie départementale  
de NIORT  
COB FRONTENAY-ROHAN-ROHAN  
BP BEAUVOIR SUR NIORT**ATTESTATION DE DECLARATION D'UNE PLAINTE**Code unité **15369** Nmr P.V. **00447** Année **2016** Nmr dossier justiceNmr pièce **01** N° feuillet **1 / 2***Analyse et références*

NATINF

Fait **VOL**  
 Qualification **DELIT**  
 Du 21/02/2016 à 08:00 au 22/02/2016 à 08:00 Code Postal, Commune BELLEVILLE 79360 (France)  
 Adresse de commission du fait LIEU-DIT CORMIÈRE INSEE 79033 7151  
 Nature lieu **CHAMP**  
 Prévu **ART.311-1, ART.311-3 C.PENAL.**  
 Réprimé **ART.311-3, ART.311-14 1°,2°,3°,4°,6° C.PENAL.**

*Saisine du service enquêteur*Affaire **Roger MARCHESSEAU**

Le lundi 22 février 2016 à 09 heures 40 minutes.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef Matthieu LANE, avons reçu la déclaration suivante :

**IDENTITE DE LA PERSONNE REPRESENTANT LÉGAL**

Sexe **M** Nom **MARCHESSEAU** Prénom **Roger**  
 Situation de famille **Divorcé** Validité état-civil **Identité déclarée**  
 Divorcé(e)  
 Date naissance **22/04/1951** Commune naissance et Code Postal **NIORT 79000** Pays **(France)** INSEE **79191**  
 Adresse **11 rue des Puits**  
 Commune résidence et Code Postal **BELLEVILLE 79360** Pays **(France)** INSEE **79033**  
 N° de téléphone **05.49.09.64.84** N° tph portable **06.82.94.74.31** Profession **RETRAITE** Nationalité **française**  
 e-m@il **mairiebelleville2@wanadoo.fr** Fax

**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.  
 Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante : [mairiebelleville2@wanadoo.fr](mailto:mairiebelleville2@wanadoo.fr) et par SMS au numéro de téléphone suivant : 06.82.94.74.31  
 La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies.  
 Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

**PERSONNE MORALE VICTIME**

Forme juridique **MAIRIE** Raison sociale **MAIRIE DE BELLEVILLE** Sigle  
 Adresse **1 RUE DE LA MAIRIE**  
 Commune et Code Postal **BELLEVILLE 79360** Pays **(France)** INSEE **79033**  
 Secteur d'activité **ADMINISTRATION** N° SIREN **NIC**

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare en qualité de propriétaire

**NATURE, DATE (OU PÉRIODE) ET LIEU DES FAITS**

Période du 21/02/2016 à 08 heures 00 au 22/02/2016 à 08 heures 00. Lieu : LIEU-DIT CORMIÈRE à BELLEVILLE 79360

**CONSTATATIONS (RENSEIGNEMENTS UTILES, MANIÈRE D'OPÉRER)**

3 panneaux ont été volé.  
 - deux panneaux : carrefour VC9 et VC14 lieu dit Cormière  
 - un panneau : carrefour D650 et VC8 lieu dit Derrière les Lignes



**OBJETS VOLÉS**

*Catégorie* : Objet divers (Volé) *Nature* : PANNEAU D'AFFICHAGE *Inscription(s)* : AVIS ENQUETE PUBLIQUE *Description* : Piquet en bois 1,30m avec panneau sur lequel est posé avis d'enquête publique. -----  
Avis d'enquête concerne l'implantation d'éoliennes sur le secteur de BELLEVILLE.

**DÉGÂTS ET PRÉJUDICE**

Objets désignés.

**ASSURANCE**

Non assuré(e)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (AUDITION)**

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus. Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

L'article 441-6 et l'article 441-9 du Code Pénal punissent d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine de 30.000 euros d'amende, quiconque se sera fait délivrer, ou aura tenté de se faire délivrer, indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit. L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende, le fait de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende, si cette infraction est commise en vue de porter atteinte au patrimoine d'autrui.

Signature du déclarant



Signature et cachet de l'unité



# PRÉFECTURE des Deux-Sèvres

## ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PARC EOLIEN  
sur les communes de BEAUVOIR SUR NIORT et de BELLEVILLE  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Article R. 123-18 du Code de l'Environnement

Ouverture de l'enquête publique : 22 février 2016

Clôture de l'enquête publique : 25 mars 2016

**Observations consignées sur le registre d'enquête publique:**

Registre déposé en mairie de BEAUVOIR SUR NIORT : une

Registre déposé en mairie de BELLEVILLE : néant

**Lettres, notes écrites ou courriels annexés aux registres d'enquête publique :**

Dépôt en mairie de BEAUVOIR SUR NIORT : cinq

Dépôt en mairie de BELLEVILLE : un

Par arrêté de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres en date du 14 janvier 2016, il a été procédé à une enquête publique portant sur **une demande d'autorisation présentée par la SAS VENTS DE COURANCE, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes sur la commune de BEAUVOIR sur NIORT et six éoliennes sur la commune de BELLEVILLE.**

Réception du public par le commissaire enquêteur :

Lundi 22 février 2016 de 14h à 17h, mairie de Beauvoir sur Niort;

Jeudi 03 mars 2016 de 9h30 à 12h30, mairie de Belleville;

Mercredi 09 mars 2016 de 9h30 à 12h30, mairie de Beauvoir sur Niort ;

Vendredi 18 mars 2016 de 14h à 17h, mairie de Belleville ;

Vendredi 25 mars 2016 de 14h à 17h, mairie de Beauvoir sur Niort.

### COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Au cours de cette enquête, du 22 février 2016 au 25 mars 2016, il a été mis à disposition du public, en mairie de BEAUVOIR sur NIORT et de BELLEVILLE, un dossier de demande d'autorisation.

La pièce n°1 : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER précise la composition de ce dossier, article R 512-6 du Code de l'Environnement. arrêtés du 26 août 2011.

- Une lettre de demande et le Dossier Administratif et Technique (DAT) renseignant : l'identité du demandeur, la localisation de l'installation, la nature et le volume des activités, les procédés de fabrication, les capacités techniques et financières et la situation administrative de l'établissement concerné

- La carte à l'échelle 1/50 000 est fournie séparément dans le présent dossier (Pièce n°2) ;

- Les plans à l'échelle 1/ 2 500 des abords de l'installation jusqu'à une distance de 600 sont présentés sur deux plans séparés (Pièces n°3) ;

- Les plans d'ensemble à l'échelle 1/ 1 000 sont présentés séparément (Pièces n°4) :

La demande de dérogation se trouve dans le courrier adressé au Préfet en début de document.

- L'Etude d'impact sur l'environnement et la santé (Pièces n°5) ;

- L'étude de dangers (Pièce n°6) ;

- La notice Hygiène et Sécurité (Pièce n°7) :

- Le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé (Pièce n°8) ;
- Le résumé non technique de l'étude de dangers (Pièce n°9) ;
- Les récépissés de demandes de permis de construire en mairies (Pièce n°10);
- Les notices d'incidences Natura 2000 (Pièce n°11).

Etaient également à la disposition du public dans chacune des mairies de Beauvoir sur Niort et de Belleville:

- La décision de nomination du commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif.
- L'arrêté de Monsieur le Préfet Des Deux-Sèvres décidant de l'enquête publique et de son déroulement,
- L'avis de l'autorité environnementale;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Le registre d'enquête.

Ont également été mis à la disposition du public :

- Le tableau des propriétaires exploitants concernés par le site de La Minée (Beauvoir sur Niort) ;
- Le tableau des propriétaires exploitants concernés par le site de Fougères (Belleville)

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

Les principaux courriers de réponses aux consultations émanant des services de l'Etat, des gestionnaires de réseaux et autres organismes sont répertoriés dans le tableau 1, page 15, de la pièce n°5 annexes à l'Etude d'Impact sur l'Environnement et la Santé: Tableau de suivi des réponses des organismes consultés.

#### **Observations du public**

##### **- Par dépôt en mairie de Beauvoir sur Niort :**

24 février 2016. Courrier postal Les Travaux Publics Fédération Poitou-Charentes : soutien plein et entier au projet éolien de la commune de Beauvoir sur Niort

03 mars 2016. Courrier postal France Energie Eolienne : apporte son soutien au projet éolien de Plaine de Courance sur les communes de Beauvoir sur Niort et Belleville porté par la Compagnie du Vent.

09 mars 2016. Courrier postal ENGIE INEO : apporte son soutien plein et entier au projet éolien de Belleville et Beauvoir sur Niort.

10 mars 2016 Courrier postal Vestas : soutien au projet de Plaine de Courance envisagé par La Compagnie du Vent et Futures Energies.

25 mars 2016 Courrier remis au commissaire enquêteur et adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres –EIFFAGE Route : apporte son soutien à la réalisation de ce parc éolien.

##### **- Par dépôt en mairie de Belleville :**

24 février 2016. Courrier postal Les Travaux Publics Fédération Poitou-Charentes : soutien plein et entier au projet éolien de la commune de Belleville.

##### **- Sur le registre d'enquête en mairie de Beauvoir sur Niort**

Lundi 22 février 2016, ouverture de l'enquête publique : Néant

Mercredi 09 mars 2016. permanence. 3 personnes habitant la commune ont rencontré le commissaire enquêteur et Arnaud PREVOTEAU, chef de projet à la Compagnie du Vent pour demander des précisions sur l'emplacement des sites retenus, le coût de l'opération, les compensations accordées.

Ces personnes n'ont pas souhaité déposer d'observations sur le registre d'enquête.

Vendredi 25 mars 2016 permanence et clôture de l'enquête publique. Monsieur VAIRON Michaël domicilié 40, route des Ecoles à Prissé la Charrière a consulté le dossier et demandé à Monsieur Florian DOREAU Chef de Projet Futures Energies des précisions sur les raisons d'un projet sur 2 sites avant de consigner sur le registre d'enquête à 17h 05mn l'observation suivante : *Projet intéressant hormis le fait qu'il y ait deux zones, une seule aurait été préférable.*

**- Sur le registre d'enquête en mairie de Belleville**

Jeudi 9 mars 2016, permanence. Néant

Vendredi 18 mars, permanence. Néant

*Pour information*

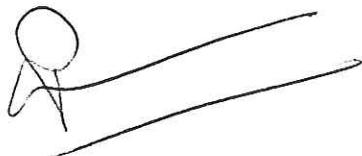
*Article R123-18 du code de l'Environnement*

*A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.*

*Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles*

Procès verbal remis à Monsieur Arnaud PREVOTEAU Chef de projets Direction du Développement à la Compagnie du Vent- ENGIE, le 31 mars 2016.

Pour SAS Vents de Courance



Le commissaire enquêteur,



SAS Vents de Courance

# Projet de parc éolien de Plaine de Courance



*Communes de Beauvoir sur Niort  
et Belleville (79)*

Mémoire en réponse  
au Commissaire Enquêteur

<p>Parc éolien de Plaine de Courance Mémoire en réponse au Commissaire Enquêteur</p>			
Page 1	Demande d'Autorisation d'Exploiter	Auteurs : Arnaud PrévotEAU et Florian Doreau	Avril 2016
<p>SAS Vents de Courance - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER</p>			

## SOMMAIRE

<b>1) Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2) Choix de l'implantation</b>	<b>3</b>
<b>3) Conclusions</b>	<b>4</b>

Parc éolien de Plaine de Courance Mémoire en réponse au Commissaire Enquêteur			
Page 2	Demande d'Autorisation d'Exploiter	Auteurs : Arnaud PrévotEAU et Florian Doreau	Avril 2016
SAS Vents de Courance - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER			

## 1) Introduction

---

Dans le cadre de l'instruction de la Demande d'Autorisation d'Exploiter du parc éolien de Plaine de Courance situé sur les communes de Beauvoir sur Niort et Belleville dans le département des Deux-Sèvres, le Commissaire-Enquêteur souhaiterait un complément d'information relatif à la seule remarque exprimée lors de l'enquête publique, qui a eu lieu du 22 février au 25 mars 2016. Conformément aux dispositions de l'article R. 123-18 du Code de l'Environnement, le présent document a pour but d'y répondre.

## 2) Choix de l'implantation

---

### Remarque

*Un habitant de Prissé la Charrière a consigné sur le registre d'enquête l'observation suivante : « Projet intéressant hormis le fait qu'il y ait deux zones, une zone aurait été préférable. »*

### En réponse

Le choix de la localisation du site éolien de Plaine de Courance est expliqué au Chapitre 5.1 de l'Etude d'Impact sur l'Environnement et en page 23 du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale. Il a été conforté par les Schémas Régionaux Eoliens de 2006 et de 2012 qui ont classé le secteur en zone favorable du Schéma Régional Eolien et par les élus locaux qui ont souhaité la mise en place d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur ce secteur.

Comme le rappelle l'avis de l'Autorité Environnementale :

« L'étude d'impact rend compte de la volonté faite des élus locaux qui, effectivement, est un atout dans l'émergence d'un tel projet significatif pour le territoire local. Cette volonté a conduit au dépôt, en 2011, d'une demande de création de Zone de Développement de l'Eolien. Cependant, en raison d'une évolution législative, cette demande n'a pas été instruite par les services de l'Etat. »

La démarche de création de ZDE avait notamment pour but d'envisager un développement éolien raisonné et maîtrisé à l'échelle du territoire de la communauté de communes de Plaine de Courance (avant la fusion avec la Communauté d'Agglomération de Niort). Le dossier ZDE a mis en avant un potentiel intéressant sur les zones de Beauvoir sur Niort, Prissé-la-Charrière et Belleville (et une troisième zone plus éloignée sur La Foye Monjault). Le souhait partagé avec les élus était, dans un premier temps, d'étudier un projet sur les zones de Beauvoir-sur-Niort, Prissé-la-Charrière et Belleville et, dans un second temps, d'étudier un second projet sur la Foye Monjault.

Même si la démarche de ZDE n'a pu aller à son terme suite à une évolution législative, les porteurs du projet ont souhaité garder l'orientation prise dans ce dossier ZDE.

En ce sens, les zones sur Beauvoir-sur-Niort et Belleville ont toujours été envisagées comme un seul projet indissociable avec l'idée d'étudier un projet cohérent et maîtrisé pour le territoire.

Parc éolien de Plaine de Courance			
Mémoire en réponse au Commissaire Enquêteur			
Page 3	Demande d'Autorisation d'Exploiter	Auteurs : Arnaud PrévotEAU et Florian Doreau	Avril 2016
SAS Vents de Courance - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER			

La démarche ZDE a donc montré que le potentiel éolien semblait relativement limité sur le territoire de Plaine de Courance. De ce fait, il est souhaitable, à l'aube de la transition énergétique, d'exploiter au mieux le potentiel identifié sur Beauvoir-sur-Niort et Belleville afin de participer aux objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par la région Poitou-Charentes.

Cette approche porte également sur un aspect économique. Le coût d'investissement lié au raccordement électrique sur le réseau est jugé important étant donné, d'une part, l'éloignement des postes source (20 km environ) et, d'autre part, le coût de la quote-part du S3RENR Poitou Charentes (42,36 k€/MW, une des plus élevées en France). Pour amortir ces coûts et assurer la viabilité économique du projet, il a toujours été priorisé d'étudier des projets d'environ 10 éoliennes minimum.

Ceci étant, le risque d'enfermement du bourg de Prissé-la-Charrière n'a jamais été sous-estimé lors de la conception du projet, preuve en est le nombre de variantes écartées pour éviter ce risque. C'est dans le but de limiter ce risque que la conception du projet fut le fruit d'une concertation importante avec le paysagiste conseil de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres. Ce dernier avait fait part de son avis favorable au projet.

Pour toutes ces raisons, l'option d'un projet sur une seule des deux zones a rapidement été écartée et n'apparaît pas dans les différentes variantes étudiées.

### 3) Conclusions

Le projet éolien de Plaine de Courance présente de réels intérêts tant sur le plan environnemental que social, technique et économique :

- Le potentiel éolien permet de produire 82 millions de kWh par an et pourrait alimenter l'équivalent de près de 46 000 personnes en énergie électrique (hors chauffage), soit presque la moitié de la population de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le parc éolien permettra en outre d'éviter l'émission de 66 000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année. Il s'agit d'un des plus grands projets de parc éolien de la nouvelle grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- Le parc permettra de générer plus de 365 000 € par an de retombées économiques pour les collectivités concernées ;
- Les retombées économiques pour les entreprises locales sont évaluées à environ 15 millions d'euros ;
- Le secteur d'implantation du parc s'inscrit au sein d'une zone favorable du Schéma Régional Eolien Poitou-Charentes ;
- Le projet a été conçu avec le paysagiste conseil de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres, en prenant en compte l'ensemble des contraintes paysagères, environnementales, techniques, réglementaires et foncières ;
- L'éloignement réglementaire de 500 mètres minimum entre les éoliennes du projet et les habitations les plus proches est respecté (l'éolienne la plus proche d'une zone d'habitation est l'éolienne E1 située à 558 mètres au Sud du bourg de Beauvoir-sur-Niort) ;

Parc éolien de Plaine de Courance Mémoire en réponse au Commissaire Enquêteur			
Page 4	Demande d'Autorisation d'Exploiter	Auteurs : Arnaud PrévotEAU et Florian Doreau	Avril 2016
SAS Vents de Courance - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER			

- Les impacts résiduels sur les milieux humain, physique, naturel ainsi que sur le patrimoine et le paysage sont faibles à modérés ;
- Les contraintes radioélectriques liées aux radars de l'Armée de l'air, de l'Aviation Civile (DGAC) et de Météo France sont respectées ;
- Le projet de parc éolien de Plaine de Courance n'intercepte aucun périmètre de protection de monument historique. Son implantation matérialisée par deux alignements parallèles à la ligne Haute Tension HTB 400 kV assure une intégration la plus cohérente possible dans le paysage et tend à éviter l'effet d'encerclement vis-à-vis des hameaux de Prissé-la-Charrière ;
- Lancé en 2003, le projet a toujours bénéficié du soutien des élus locaux des communes de Beauvoir-sur-Niort et de Belleville ainsi que de la Communauté de Communes de Plaine de Courance (fusionnée depuis 2014 dans la Communauté d'Agglomération du Niortais) ;
- Enfin, le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux et régionaux de la Transition Energétique et du Grenelle de l'Environnement, qui prévoit en région Poitou-Charentes l'installation de 1800 MW éoliens d'ici 2020 (contre environ 500 MW installés à ce jour).

<b>Parc éolien de Plaine de Courance</b> <b>Mémoire en réponse au Commissaire Enquêteur</b>			
Page 5	Demande d'Autorisation d'Exploiter	Auteurs : Arnaud PrévotEAU et Florian Doreau	Avril 2016
SAS Vents de Courance - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER			

POUVOIR

Je soussigné, Thierry CONIL en ma qualité de Président de la société La Compagnie du Vent, représentant la SAS Vents de Courance au capital de 10 000 euros, ayant son siège social à 215 Rue Samuel Morse – Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II – 34 000 Montpellier, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 798 682 571, ci-après désignée la « Société »,

donne pouvoirs à Monsieur Arnaud PREVOTEAU, en sa qualité d'Ingénieur Projet à La Compagnie du Vent,

de renseigner le public dans le cadre de l'enquête publique liée au projet de parc éolien de Plaine de Courance, de récupérer l'ensemble des documents issus de cette enquête publique et de signer le procès-verbal de remise de ces documents.

Ce pouvoir est valide uniquement pour la période allant du 24 janvier au 25 avril 2016.

Fait à Montpellier, le 29 mars 2016,

  
**Thierry CONIL**  
Président

**LA COMPAGNIE DU VENT**

Le Triade II • Parc d'activités Millénaire II  
215, rue Samuel Morse • CS 20756  
34967 MONTPELLIER CEDEX 2 • FRANCE  
Tél +33 (0)4 99 52 64 70 • Fax +33 (0)4 99 52 64 71  
info@compagnieduvent.com www.compagnieduvent.com  
S.A.S au capital de 16.759.875 € • R.C.S. MONTPELLIER B 350 806 683  
TVA FR 34350806683



M A I R I E

n° 2016/018

DE

BEAUVOIR SUR  
NIORT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOULAIS Jean.

Membres en exercice : 19

Présents : BOULAIS Jean, VACHON Séverine, JOUBERT Patrick, BERNARDEAU Vilmont, GACIOCH Michel, SECHERESSE Dolorès, RAGUENAUD Rémy, DANO Caroline, BOUSSEAU Jean-Pierre, NOURRIGEON Millie, RENAUD Eric, BAILLON Anaïs, MORISSET Francis, MIETTON Céline, TRUDELLE Jacky, BENOIST Nadia, LONJARD Laetitia.

Membres présents : 17

Membres absents : 2

Excusés : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2016

Secrétaire de séance : M. BOULAIS Jean assisté de Mme Monique CUILLER.

PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le projet d'implantation d'un parc éolien comportant 10 machines d'une puissance unitaire de 3,3 Mw (4 machines sur la commune de Beauvoir-sur-Niort, 6 machines sur la commune de Belleville), projet porté par le groupement d'entreprises « la Compagnie du Vent/GDF SUEZ Futures énergies ».

Monsieur le Maire présente le dossier correspondant et souligne que l'enquête publique qui a eu lieu du 22 février au 25 mars 2016 n'a pas montré d'hostilité particulière de la part des populations riveraines. Il informe le conseil municipal que conformément à la demande du Préfet des Deux-Sèvres, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le Sud du département des Deux-Sèvres s'inscrit dans une zone favorable du Schéma Régional Eolien.

Il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur le projet.

**Considérant** que la commune de Beauvoir-sur-Niort doit donner un avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes sur la Commune de Beauvoir sur Niort et six éoliennes sur la commune de Belleville,

**Considérant** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 février au 25 mars 2016,

**Considérant** que ce projet présente des qualités environnementales avérées et participe à l'objectif de plan climat d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable consommée en 2020 et que les conditions économiques liées à cette implantation sont en cours de réflexion à l'échelle de l'agglomération et qu'une solution sera trouvée d'ici 2019,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne à la majorité (14 voix « pour », 3 abstentions), un avis favorable au projet d'exploitation d'un parc éolien de quatre éoliennes sur la Commune de Beauvoir sur Niort et six éoliennes sur la commune de Belleville.

Pour extrait conforme

Rendue exécutoire, vu le dépôt en Préfecture du

Et la Publication du 12 AVR. 2016

12 AVR. 2016

Po/Le Maire,  
L'adjoint délégué

P. JOUBERT

Le Maire



## Commune de BELLEVILLE

Préfecture des Deux-Sèvres

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION** 12 AVR. 2016**Séance du** : 7/04/2016**Date de la convocation** : 01/04/2016**Etaient présents** : Mr SALANON Jean-François, Mr MARCHESSEAU Roger, Mme GARCIA Aline, Mr BERNARDEAU Vincent, Mr HERBRETEAU François, Mr LAJOUAIS Mario, Mr VENEAU Antoine.**Absente excusée** : Madame BONNIN Christelle (donne pouvoir à Mr MARCHESSEAU Roger).**Absent** : Mr BUREAU Thierry**Nombre de membres en exercice** : 9**Nombre de membres présents** : 7**Nombre de membres votants** : 8**Secrétaire de séance** : Mme GARCIA Aline**DELIBERATION N° 2016/18****OBJET : PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le projet d'implantation d'un parc éolien comportant 10 machines d'une puissance unitaire de 3,3 Mw (6 machines sur la commune de Belleville, 4 machines sur la commune de Beauvoir), projet porté par le groupement d'entreprises « la Compagnie du Vent/GDF SUEZ Futures énergies ».

Monsieur le Maire présente le dossier technique correspondant et précise que l'enquête publique qui a eu lieu du 22 février au 25 mars 2016 n'a pas montré d'hostilité particulière de la part des populations riveraines. Il informe le Conseil Municipal que conformément à la demande du Préfet des Deux-Sèvres, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter dès l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le Sud du département des Deux-Sèvres s'inscrit dans une zone favorable du Schéma Régional Eolien

Il invite par conséquent le Conseil Municipal à donner un avis sur le projet.

**Considérant** que la commune de Belleville doit donner un avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes sur la Commune de Beauvoir sur Niort et six éoliennes sur la commune de Belleville,

**Considérant** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur s'est déroulée du 22 février au 25 mars 2016,

Agence de sécurité publique  
079-217900331-20160407-  
BELLEVILLE226-DE  
Date de réception préfecture :  
08/04/2016

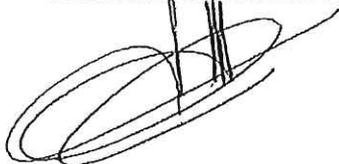
**Considérant** que ce projet présente des qualités environnementales avérées et participe à l'objectif de plan climat d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable consommée en 2020 et que les conditions économiques liées à cette implantation sont en cours de réflexion à l'échelle de l'agglomération et qu'une solution sera trouvée d'ici 2019,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne à l'unanimité, un avis favorable au projet d'exploitation d'un parc éolien de quatre éoliennes sur la Commune de Beauvoir sur Niort et six éoliennes sur la commune de Belleville

Fait et délibéré, au jour, mois et année au-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean-François SALANON



Accusé de réception en préfecture  
079-217900331-20160407-  
BELLEVILLE226-DE  
Date de réception préfecture :  
08/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Préfecture des Deux-Sèvres

15 AVR. 2016

Nombre de conseillers

• en exercice	7
• présents	6
• votants	6
• absents	1
• exclus	0

De la commune de BOISSEROLLES

Séance du 24 mars 2016 à 14 heures 00

Date de convocation :

17 mars 2016

Date d'affichage :

17 mars 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération création  
parc éolien avec  
enquête publique  
commune de Belleville

PROUST Adrien

Étaient présents :

Thierry ROUSSEAU, Monique MORISSET, Jimmy BERTHAUD,  
Claudine MORISSET, Jean-Jacques ROUSSEAU

Pouvoir : BERATTO Eve donne pouvoir à BERTHAUD Jimmy

Secrétaire de séance :

ROUSSEAU Thierry

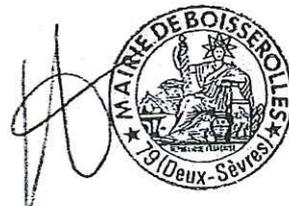
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils auront à se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture d'une enquête publique faisant suite à un projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de Belleville 79360. L'enquête publique qui débute le 22 Février 2016 et doit se terminer le 28 mars 2016.

Après en avoir discuté longuement les membres du conseil qui donne un avis favorable à l'enquête publique et à la création éventuelle d'un parc éolien sur la commune de Belleville, émet néanmoins une certaine réserve sur l'implantation des éoliennes qui ne devraient pas entrer dans le champs de vision des habitants de la commune de Boisserolles.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 04 avril 2016.  
Publié ou notifié le 04 avril 2016.

Fait BOISSEROLLES, le 01 avril 2016

Le Maire Adrien PROUST



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	10
Absent	1
Excusés	4
Votants	10

Séance du 23 février 2016

Le vingt-trois février deux mil seize, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze février, s'est réuni à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Dany MICHAUD, Maire.

Présents : Mmes CALVO, CORBIN, FAMILIARI, MICHAUD, PILET, TALINEAU, MM. BONNIN, CHATELIER, HULLIN, PÉQUIN.

Excusés : Mme LANTIER, MM. JANVIER, JEAN, PEROCHEAU.

Absent : M GOBIN.

Secrétaire : M. Péquin.

Objet

**Implantation  
éoliennes**

Le projet d'implantation de 10 éoliennes à Beauvoir et Belleville fait l'objet d'une enquête publique du 22 février au 26 mars 2016.

Le conseil n'émet aucune remarque sur ce dossier.

Fait délibéré et affiché les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Dany MICHAUD.

DEPARTEMENT  
DEUX-SEVRES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Préfecture des Deux-Sèvres  
DE LA COMMUNE DE MARIGNY

29 MARS 2016

Nombre de membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
14	14	13

Séance du 17 mars 2016

L'an deux mil seize le 17 mars à 18 H 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Date de la convocation

10/02/2015

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU L. TANGUY J.N.

Absents: DROUARD V. (a donné pouvoir à A.M. PROUST) GRAVIER M. SIMONNET D.

Date d'affichage

22/02/2016

Mme Line ROMANTEAU a été élue secrétaire

Objet de la délibération

**Implantation d'un parc éolien sur le canton de Beauvoir/Niort**

Suite au projet d'implantation d'un parc éolien sur le canton de Beauvoir/Niort, la commune de Marigny est appelé à donner son avis.

Considérant que :

- l'étude d'impact couvre l'ensemble des différents thèmes environnementaux
- cette étude prend en compte les différents enjeux avifaunistiques et de biodiversité
- que les sentiers de grande randonnée : GR 36 et GR 655 ont bien été pris en compte

Considérant que les communes concernées par l'implantation de ces éoliennes ont émis un avis favorable ainsi que Madame la Préfète de Région

Considérant que ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux et régionaux de la transition énergétique et du grenelle de l'environnement

Les membres du conseil municipal ayant en possession les documents émettent un avis favorable au dossier d'implantation de 6 éoliennes sur la commune de Belleville et de 4 éoliennes sur la commune de Beauvoir/Niort.

*Cette délibération annule et remplace celle du 18 février 2016*

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 29 mars 2016

Et publication ou notification

Du 29 mars 2016



En mairie le 23 mars 2016

Le Maire



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille seize, le dix-huit mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien DUGLEUX, Maire.

Membres en exercice : 14 - Présents : 11- Votants : 13

Etaient présents : BERTAU Jean-Marie, GIRODEAU Patricia, GUILLEUX Jean, MENNEGUERRE Jean-Luc, VALEZE Céline, CHIRON Benjamin, SOBOTA Gino, DUTEUIL Danièle, WIERZBICKI Pascal, RABIER Florence,

Etaient absents : LAURENT Denis ayant donné pouvoir à DUTEUIL Danièle  
TEILLET Philippe ayant donné procuration à BERTAU Jean-Marie  
DAVIS-LOPES Aude

Secrétaire de séance : CHIRON Benjamin

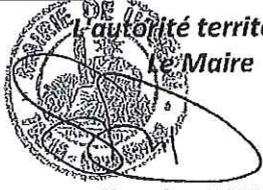
Date de convocation : 11 mars 2016

**AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN A BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE**

Monsieur le Maire explique que le projet porte sur 6 éoliennes de 3,3 mégaWatts chacune, implantées à côté du moulin de Rimbault.

La commune de Usseau n'est pas concernée par les impacts et la co-visibilité sur ces installations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du projet et considère qu'il revient surtout aux communes directement concernées et à leurs populations de formuler un avis sur ce qui serait susceptible de les impacter au quotidien.

<b>PUBLICATION le</b>	<b>TELETRANSMIS A LA PREFECTURE DES DEUX- SEVRES, le</b>	<b>Extrait certifié conforme et exécutoire Article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales</b>
23 mars 2016	24 mars 2016  Sous le n : 079-217903343-20160318- 2016_03_18_C11-DE	 <b>Sébastien DUGLEUX</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217903350-20160211-02-11-02-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2016

**MAIRIE DE VALLANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le 11 février, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 20 h 00 sous la présidence de Joël MISBERT, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

**PRESENTS** : MOREL Michel, MISBERT Joël, BOUCHET Jacques, PELTIER Michel, KLEPPER Estelle, GIRAUD Jacqueline, GEOFFROY Nelly, HERPIN Marie-Line, RICHAUDEAU Jean, SEIGNEURET Frédy, CAILLE Olivier, HALGAN Michel.

**EXCUSES** : BARRE Carol (Pouvoir à CAILLE Olivier), DAUBET Valérie (Pouvoir à GIRAUD Jacqueline)

**ABSENTS** : GRENON-PERRAULT Nathalie

**Secrétaire de séance** : GIRAUD Jacqueline

**DELIBERATION N°02 -11-02-2016**

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE – PARC EOLIEN COMMUNE DE BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE**

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de BEAUVOIR SUR NIORT et BELLEVILLE à l'unanimité des présents.

Fait à VALLANS le 18 février 2016

Le Maire

Joël MISBERT



Acte rendu exécutoire après :

Publication le 19/02/2016

Notification le

Transmission à la préfecture le 19/02/2016

Le Maire



Pour le maire empêché,  
le 1er Adjoint  
HALGAN Michel

République Française

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

CANTON DE Mignon et Boutonne

DEL092016

**Commune de Villiers en Bois**  
**Mairie, 73 Route de Prissé la Charrière**  
**79360 VILLIERS EN BOIS**

Préfecture des Deux-Sèvres

11 MARS 2016

Tél : 05/49/76/79/85

Mail : mairie.villiersenbois@nordnet.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le jeudi 03 mars, à 20H30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice HUCTEAU, Maire.

Date de la convocation et de l'affichage : 25 février 2016

Etaient présents : Mmes, Mrs, AYRAULT Jean-Christophe, CANTAMESSA Danielle, CANTI Annick, GABORIT Françoise, HUCTEAU Patrice, LALU Elisabeth, MALVAUD Gérard, ROUXEL Jérôme, THERY Octave.

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mmes ALLAIN Isabelle donnant pouvoir à M. Gérard MALVAUD,  
M. Xavier DUCHEMIN donnant pouvoir à M. Patrice HUCTEAU  
M. Octave THERY.

Membres en exercice : 11

Membres votants : 8 Votes exprimés : 10

Secrétaire de séance : Madame CANTAMESSA Danielle

**Objet : Avis sur l'enquête publique d'un parc de 10 éoliennes sur les communes de Beauvoir sur Niort et Belleville.**

M. Le Maire rappelle l'enquête publique en cours du 22 février au 25 mars 2016 sur les communes de Beauvoir sur Niort et Belleville.

Le Préfet des Deux-Sèvres a signé son arrêté le 14 janvier 2016.

Son affichage en Mairie est du 01 février 2016.

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation présentée par la SAS VENTS DE COURANCE 225 rue Samuel Morse le Triade II 34000 MONTPELLIER, relative au projet d'exploitation de deux groupes d'éoliennes (respectivement 4 éoliennes sur la commune de Beauvoir sur Niort et 6 éoliennes sur la commune de Belleville) distants d'environ 2,6km au nord et au sud du ruisseau Les Alleuds.

La puissance unitaire est de 3,3MW.

Ces éoliennes présenteraient une hauteur maximale de 150m en bout de pale et nécessiteraient également l'implantation de 4 postes de livraison ainsi que l'aménagement ou l'adaptation de chemins ruraux.

L'emprise totale des 2 projets en phase d'exploitation (incluant pistes et voies) est d'environ 4,4 hectares.

L'arrêté préfectoral indique dans son article 10 la liste des conseils municipaux qui sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

La commune de Villiers en Bois doit émettre son avis.

Le Maire fait procéder au vote :

Votants : 10 (Abstention : 1voix)  
(Pour : 8voix)  
(Contre : 1voix)

**Le conseil municipal à la majorité émet un avis favorable** sur la demande d'autorisation présentée par la SAS VENTS DE COURANCE 225 rue Samuel Morse le Triade II 34000 MONTPELLIER, relative au projet d'exploitation de deux groupes d'éoliennes (respectivement 4 éoliennes sur la commune de Beauvoir sur Niort et 6 éoliennes sur la commune de Belleville).

Les conseillers municipaux confient au Maire le soin de transmettre cette décision à la Préfecture des Deux-Sèvres et au Commissaire enquêteur.

Fait et délibéré en Mairie les, jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Patrice HUCTEAU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication

Nombre de membres  
Présents : 8  
Votants : 8  
Pour : 8 – Contre : 0  
Abstentions : 0

**COMMUNE DE COIVERT (17330)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni sous la présidence de Monsieur SAUNIER Michel, Maire, d'après convocation du 15 février 2016.

Présents : M. SAUNIER Michel, Maire, Mmes BELOT Jacqueline et GIRAUD Marie-Noëlle, Adjointes, Mmes HIDREAU Micheline et ROY Christèle, Conseillères municipales, MM. ALLEIN Jean-Claude, GRANDJEAN Gérard, RIGUET Michel Jean, Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mr LAURENT Hervé

Secrétaire de séance : Mme BELOT Jacqueline

**OBJET : PROJET PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE  
BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE**

Monsieur le Maire fait part du dossier reçu de la Préfecture des Deux-Sèvres concernant l'enquête publique qui se déroule à compter du 22 février 2016 pour une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 10 éoliennes réparties sur les Communes de Beauvoir sur Niort et Belleville.

Notre commune étant concernée par le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées, il est nécessaire que le conseil municipal donne son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- DONNE un avis favorable sur la demande d'exploiter un parc éolien de 10 éoliennes réparties sur les Communes de Beauvoir sur Niort et Belleville,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

Pour copie conforme,  
Affichée le 29 février 2016

Le Maire,  
M. SAUNIER

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 211701149 -- 20160123 -- 201601235_----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE LA CROIX-COMTESSE  
(Charente Maritime)**

**SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA CROIX-COMTESSE, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques Maire.

**PRÉSENTS** : MM ROUX Jacques, ETIEN Jean-Jacques, DRÉAN Stéphane, SWEIKER Daniel, GUIBERT Jean-François, MMES PORTRAIT Marinette, BOUSSEAU Maryse, MONNET Josiane

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : BEJON Brigitte (Pouvoir à BOUSSEAU Maryse)  
GINDRAU Vincent (Pouvoir à PORTRAIT Marinette)  
LEGEAI Véronique (Pouvoir à ROUX Jacques)

**SECRETARE** : BOUSSEAU Maryse

=====

**DATE DE CONVOCATION** : 11 février 2016.

**NOMBRE DE MEMBRES** : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

**OBJET** : PARC EOLIEN DE BEAUVOIR SUR NIORT ET BELLEVILLE.

=====

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes sur la commune de Beauvoir Sur Niort et six éoliennes sur la commune de Belleville.

Il indique qu'une enquête publique aura lieu du 22 février au 25 mars 2016 inclus.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal par 9 voix contre et 2 voix pour :

❖ s'oppose à la construction de ce parc éolien en raison du trop grand nombre de mâts dans notre secteur.

Fait à La Croix-Comtesse, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J. ROUX

AR PREFECTURE

017-211701396-20160323-3\_3\_2016-DE  
Reçu le 25/03/2016

3 - 2 - 2016

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

PREFECTURE DE ...

29 MARS 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice 11  
présents 10  
votants 10

L'an deux mil seize  
le : 23 Mars

Le conseil municipal de la commune de DOEUIL S/ MIGNON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de M. LAROCHE Francis.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 18/03/2016

**OBJET :**

**ANNULE ET REMPLACE LA  
DELIBERATION 7-1-2016**

PRESENTS : M LAROCHE Francis, Mme GRELIER Pierrette,  
M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, M. BLAY  
Mathieu, M. BLUSSEAU Denis, Mme GRELIERNadia, M. GRELIER  
Dany, M. CLERCY Arnaud, M. BARBAUD Jean Claude.

**Autorisation d'exploiter le parc  
éolien de la Plaine de Courance à  
Beauvoir sur Niort et Belleville**

ABSENTS : M. TROUVAT Jacques,

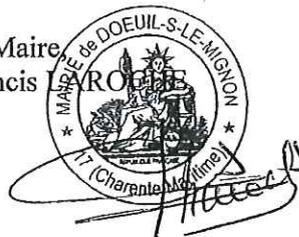
Mme GRELIER Nadia a été élue secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande  
d'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Plaine de Courance à  
Beauvoir sur Niort et Belleville, par la société Vents de Courance (GDF  
Suez) et sous l'autorité de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal donne à  
l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter le  
parc éolien de Plaine de Courance à Beauvoir sur Niort et Belleville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Francis



12 AVR. 2016

**COMMUNE de VERGNÉ**

10, Route de la Gare 17330 VERGNÉ - Tel : 05.46.24.60.56 - courriel : vergne@mairie17.com

COURRIER ARRIVÉ **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 22 janvier 2016

**Objet : Projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Belleville**

L'an deux mille seize, le quatre mars à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal de la commune de VERGNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BOUTIN, Maire.

Date de convocation : le 25/02/2016

Étaient Présents : BOUTIN Frédéric, ALTER Brigitte, JOLLIET Suzanne, BONNAUD Roland, GUIGNARD Nicole, DEMATHIEU Agnès, BERTHONNEAU Pierre,, NICARD Alain.

Était représentée : BASLER Jocelyne a donné pouvoir à JOLLIET Suzanne

Était excusée : POIRAUD Odette

Secrétaire : JOLLIET Suzanne a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice .....10  
Présents ..... 8  
Votants .....9

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Belleville, le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Ce projet éolien de la société Vents de Courance prévoit l'installation de 4 éoliennes sur la commune de Beauvoir-sur-Niort et 6 éoliennes sur la commune de Belleville, d'une puissance unitaire de 3,3 MW et d'une hauteur maximale de 150 m. Ces communes des Deux-Sèvres sont distantes de Vergné, respectivement de 13 Km et 8 Km.

Après avoir examiné le dossier présenté et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 7 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- Donne un AVIS FAVORABLE au projet éolien Vent de Courance sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Belleville.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire

Publié le : 05/03/2016

Reçu S-P St Jean d'Angély

Le :

Pour copie conforme,

Pour le Maire absent,

Le 1er Adjoint, *Brigitte ALTER*



**REÇU LE**  
**- 7 MARS 2016**  
à la Sous-Préfecture  
de ST-JEAN D'ANGELY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**n° 2016 MAR 03\_06**

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur RULLIER Alain, Maire, d'après les convocations du 25 février 2016.

**Présents :** Alain RULLIER, Véronique SAUZEAU-LACHAUD, Christian BARBAUD, Simone ROY, Claudie LARGEAU, Daniel GAMBIER, Pascal LEDON, Karine LAPLACE, Michèle BATTEGAY, Anne STANGHELLINI, Benoît VIGNAUD, Brigitte LACROIX, Pierre De LOPPINOT,

**Absents excusés :** Patrice MARQUIS (pouvoir à Claudie LARGEAU), Philippe VAUDOIS

**Secrétaire de séance :** Véronique SAUZEAU-LACHAUD

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :** 15

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Nombre de membres présents :** 13

**Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :** 14

**Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir :** 01

**OBJET : Projet éolien des communes de Beauvoir sur Niort et Belleville**

**Avis du conseil municipal de Villeneuve la Comtesse**

*Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'abroger la délibération n° 2016FEV05 -15 du 5 février 2016.*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu le 26 janvier 2016 l'arrêté préfectoral des Deux Sèvres prescrivant l'avis d'ouverture d'enquête publique et le cd comportant les éléments du dossier relatif au projet d'installation d'un parc éolien sur les communes Beauvoir sur Niort et Belleville par la SAS VENTS DE COURANCE.

Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet et les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique, sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation conformément à l'article n° 6 de l'arrêté préfectoral des Deux Sèvres du 14 janvier 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre des nouvelles dispositions issues de la loi de transition énergétique concernant les articles L 5563-5 du code de l'environnement et L 2121-12 du CGCT, la convocation aux conseillers municipaux qui inclus le vote sur le projet de parc éolien doit être accompagné d'une note de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours.

Il est nécessaire de se prononcer avec la note de synthèse reçue le 26 janvier 2016 qui est jointe aux convocations.

L'enquête publique se déroule du 22 février 2016 au 25 mars 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son avis à l'appui de la note de synthèse.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**POUR :** 14

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

- **DONNE un avis favorable au projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Beauvoir sur Niort et de Belleville,**

- **ATTESTE qu'une note explicative de synthèse sur cette affaire a été adressée à tous les conseillers municipaux avec la convocation au minimum cinq jours francs avant la tenue du conseil municipal, conformément aux articles L 5563-5 du code de l'environnement et L 2121-12 du CGCT,**

**Villeneuve La Comtesse, le 5 février 2016**

**Le Maire,**

**Alain RULLIER**

Affiché le :

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 21170474700016 - 2016 MARS 03_06
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 10 / 03 / 2016

M. Jean-Michel LEPRINCE  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Beauvoir Sur Niort  
29 Place de l'Hôtel de Ville  
79360 BEAUVOIR SUR NIORT

Poitiers, le 22 février 2016

Objet : Enquête publique  
Projet Beauvoir sur Niort

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable qu'est la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, nous conduit à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

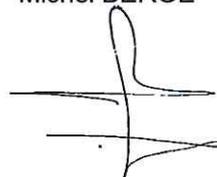
**Ainsi, le développement d'un parc éolien sur la commune de Beauvoir Sur Niort entre parfaitement dans cette dynamique, développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2 à 2010) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixait la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050. **A l'heure de la COP 21, il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre les objectifs précédemment fixés auxquels ils contribuent.**
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux sont quasiment systématiquement réalisés par nos entreprises de Travaux Publics. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, notre Fédération apporte son soutien plein et entier au projet éolien de la commune de Beauvoir Sur Niort.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Le Président  
Michel BERGE



Adresser toute correspondance :  
26, rue Gay-lussac - B. P. N° 20958  
86038 - POITIERS CEDEX

Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 - E Mail : p...



Beauvoir 02  
03/03/2016.

**Mairie de Beauvoir**  
Siège de l'Enquête Publique  
A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur  
**29 Place de l'Hôtel de Ville**  
**79360 Beauvoir-sur-Niort**

Objet : Enquête Publique - Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien au titre des ICPE  
Projet éolien de Plaine de Courance

Bordeaux, le 29 février 2016,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

FRANCE ENERGIE EOLIENNE (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 180 entreprises : développeurs, Exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude ... . Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière servant d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, en termes économiques et en termes industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

L'éolien est déjà compétitif. L'éolien terrestre aujourd'hui c'est 60 à 82€/MWh soit l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique.

A l'échelle nationale, l'industrie éolienne c'est aujourd'hui 11 000 emplois, 60 000 en 2020. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer.

Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter, au titre des ICPE, d'un parc éolien sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Belleville dans le département des Deux-Sèvres, FEE, par l'intermédiaire de sa délégation régionale souhaite apporter son soutien à ce projet d'implantation de 10 éoliennes.

Par ce soutien nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet.

En premier lieu, l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité a retenu les objectifs de développement suivants :

- 11 500 MW au 31 décembre 2012 dont 10 500 MW pour l'énergie éolienne à terre, sachant que le bilan national au 1er janvier 2016 était de 9722 MW installé soit 90% de l'objectif de 2012.
- 25 000 MW au 31 décembre 2020 dont 19 000 MW pour l'énergie éolienne à terre, sachant que le bilan national au 30 juin 2015 était de 9722 MW installé soit 50% de l'objectif de 2020.

Dans ce cadre, les objectifs élaborés et validés par la région Poitou-Charentes sur le déploiement de l'éolien dans au travers du SRCAE<sup>1</sup> sont de 1 800 MW installés d'ici 2020; ce qui correspond à 7 % de l'objectif national.

En second lieu, fin juin 2015, le contexte éolien de la région Poitou-Charentes démontre que de nouveaux projets sont nécessaires. En effet, à ce jour environ 500 MW sont en exploitation, ce qui représente un quart de l'objectif à l'horizon 2020.

Au 30 juin 2015, la région Poitou-Charentes était la 9ème région métropolitaine en puissance raccordée. Cette puissance raccordée correspond à moins de 5 % du niveau national métropolitain (9722 MW).

En troisième lieu, le projet de Plaine de Courance se situe dans un secteur FAVORABLE au développement éolien selon le volet éolien du Schéma Régional Climat Air Energie co-élaboré par l'Etat et la Région. Le projet participe ainsi à la réalisation des objectifs Régionaux et Nationaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables.

En quatrième et dernier lieu, le projet est en adéquation avec la volonté de la Communauté de Communes de la Plaine de Courance (fusionnée depuis dans la Communauté d'Agglomération du Niortais) d'engager une démarche commune d'accueil et de maîtrise du développement des énergies renouvelables sur son territoire, en mettant en place une démarche de création de Zone de Développement de l'Eolien. Zonage dans lequel s'inscrivait le projet dont il est question avant la réforme de la loi Brottes en 2013.

Le projet est également conforté par le soutien que les Conseils Municipaux de Beauvoir-sur Niort et Belleville lui apportent depuis de nombreuses années.

Ainsi, France Energie Eolienne, apporte tout son soutien au projet éolien de Plaine de Courance sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Belleville porté par La Compagnie du Vent.



Sébastien TROUVÉ

France Energie Eolienne

Délégué Régional Sud-ouest

05 24 54 45 00 / 06 81 72 82 09

sebastien.trouve@fee.asso.fr

Pièces jointes :

- Observatoire de l'Eolien 2015 – Bearing Point
- L'éolien un nouveau souffle – France Energie Eolienne

Mairie de Beauvoir Sur Niort  
M. PRINCE, Commissaire Enquêteur,  
29 Place Hôtel de Ville  
79360 BEAUVOIR SUR NIORT

Celles sur Belle,  
Le 07 Mars 2016

Objet : Soutien au projet éolien SAS VENTS DE COURANCE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 28 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans le département des Deux-Sèvres.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

**Ainsi, le développement d'un parc éolien à Belleville et Beauvoir Sur Niort entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.

**Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.**

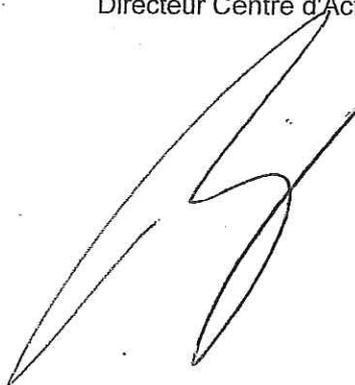
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de Belleville et Beauvoir Sur Niort.**

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Bernard BOCHE  
Directeur Centre d'Activité





Siège de l'Enquête Publique  
A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Beauvoir sur Niort  
29 Place de l'Hôtel de Ville  
79360 Beauvoir-sur-Niort

A Pérois, le 9 mars 2016

**Courrier Enquête Publique Plaine de Courance :**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La société Vestas fabrique depuis 35 ans des éoliennes de grande puissance et est présente dans plus de 30 pays.

Notre société a créé en France ces dix dernières années plus de 200 emplois directs et plusieurs centaines d'emplois indirects, pour la commercialisation, la fabrication et la maintenance de ces éoliennes. Nous travaillons avec près d'une quinzaine de sous-traitants français pour la fourniture de pièces et composants et plus d'une vingtaine de sous-traitants français pour le transport et l'installation de ces éoliennes.

Ces emplois sont répartis sur tout le territoire, au plus près des parcs éoliens pour les emplois liés à la maintenance. Dans la Région Poitou-Charentes, Vestas emploie 18 personnes rattachées au centre de maintenance basé à Bessines (Deux-Sèvres) et dédiées à la maintenance des parcs éoliens situés dans la Région.

Le projet de parc éolien de Plaine de Courance (10 éoliennes), situé en Deux-Sèvres, constitue une opportunité de développement pour notre société.

Tant en phase chantier qu'exploitation, la réalisation de ce projet engendrera de nouveaux marchés potentiels pour nos équipes locales et nos sous-traitants, avec la création d'activité et d'emplois supplémentaires liés à la construction et à l'exploitation de ces nouvelles installations.

---

**Adresse :** Vestas France SAS · Le Latitude · 770 Avenue Alfred Sauvy · 34470 Pérois · France  
**Tel :** +33 04 67 82 13 51  
**Web :** [www.vestas.com](http://www.vestas.com)

# **Vestas®**

Vestas est habitué à travailler avec La Compagnie du Vent qui nous a déjà retenu par le passé pour 5 parcs éoliens représentant plus de 50 éoliennes et Futures Energies pour 5 parcs éoliens représentant plus de 30 éoliennes. Une grande coopération entre nos entreprises s'est instaurée afin d'intégrer au mieux les projets à leur environnement et à les exploiter dans les meilleures conditions de sécurité.

Le projet de Plaine de Courance nous semble pertinent au regard de sa situation au sein d'un bassin éolien propice à l'installation d'éoliennes (facilité d'accès et excellent gisement éolien notamment).

**Pour toutes ces raisons, nous souhaitons manifester à l'occasion de l'Enquête Publique notre soutien au projet de Plaine de Courance envisagé par La Compagnie du Vent et Futures Energies.**

~~Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations les plus respectueuses.~~

Nicolas Wolff  
Directeur Général  
Vestas France SAS

---

**Adresse :** Vestas France SAS · Le Latitude · 770 Avenue Alfred Sauvy · 34470 Pérols · France

**Tel :** +33 04 67 82 13 51

**Web :** [www.vestas.com](http://www.vestas.com)

Aytré, le 25 Mars 2016

PRÉFECTURE DE NIORT

Objet : Projet éolien SAS VENTS DE COURANCE à BEAUVOIR-SUR-NIORT et BELLEVILLE

Monsieur Le Préfet,

L'état devra prochainement se prononcer sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien comportant quatre éoliennes sur la commune de BEAUVOIR SUR NIORT et six éoliennes sur la commune de BELLEVILLE par la SAS VENTS DE COURANCE.

En tant que Responsable commercial de la société Eiffage Route Sud-Ouest, établissement Poitou-Charentes Limousin, nous souhaitons vous faire part de notre position sur ce projet. Nous adhérons à l'engagement du Président de la République de ramener à 50% la part du Nucléaire dans la production d'électricité en 2025. La réalisation de cet objectif passe bien sûr par d'importants efforts de réduction de nos consommations d'énergie, mais également par les développements massifs des énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne.

L'entreprise Eiffage Route de Niort apporte son soutien à la réalisation de ce parc éolien. Non seulement, nous adhérons à la stratégie énergétique qu'il sous-entend mais, nous sommes également sensibles à l'activité économique qu'il aura sur le développement local. En effet, ce projet offre l'opportunité de développer une filière industrielle des énergies renouvelables au moment où les filières traditionnelles sont en difficulté dans le contexte actuel.

Ainsi, Monsieur le Préfet, au moment où vous devez rendre l'avis sur la proposition nommée précédemment, nous nous permettons de vous faire connaître notre souhait que soient pris comme critères de décisions les éléments suivants :

- \_ L'impact du projet sur l'activité locale.
- \_ La réalité et l'ampleur des mesures et des engagements financiers prévus en faveur de la biodiversité et de la faune. Éviter les travaux entre Mars et Juillet pour l'avifaune nicheuse et installer des systèmes chirotech sur les éoliennes E6, E7 et E10 afin de ne pas voir apparaître de dérangement et de collision en phase de fonctionnement avec les chiroptères.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Romain Materklas



Etablissement Poitou-Charentes Limousin  
92 rue Eugène Biraud - BP3  
17 700 Saint Georges du Bois France  
T. +33 (0)5 46 27 97 00 - F. +33 (0)5 46 27 96 95  
www.eiffage.com

EIFFAGE ROUTE SUD OUEST  
Siège social : 21 avenue de Canteranne  
33608 Pessac Cedex France  
SNC au capital de 8 351 760 €  
399 307 370 RCS Bordeaux - TVA FR 58 399 307 370

M. Jean-Michel LEPRINCE  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Belleville  
1 Rue de la Mairie  
79360 BELLEVILLE

Poitiers, le 22 février 2016

Objet : Enquête publique  
Projet Belleville

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable qu'est la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, nous conduit à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

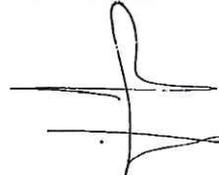
**Ainsi, le développement d'un parc éolien sur la commune de Belleville entre parfaitement dans cette dynamique, développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitements de 800 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à 2010) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixait la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050. **A l'heure de la COP 21, il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre les objectifs précédemment fixés auxquels ils contribuent.**
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux sont quasiment systématiquement réalisés par nos entreprises de Travaux Publics. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, notre Fédération apporte son soutien plein et entier au projet éolien de la commune de Belleville.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Le Président  
Michel BERGE



Adresser toute correspondance :  
26, rue Gay-lussac - B. P. N° 20958  
86038 - POITIERS CEDEX

Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 - E Mail : pchar@fntp.fr